



Procès verbal et rapport de la 81^{ème} assemblée générale du 6 juin 2008 à Sion VS

1. Ouverture

L'assemblée générale de cette année a lieu le 6 juin 2008 à en l'Hôtel Europa à Sion VSD. La Présidente de l'Association suisse des officiers de l'état civil, Beatrice Rancetti, ouvre l'assemblée et souhaite une cordiale bienvenue à tous les hôtes et participants de Suisse et de l'étranger.

Un salut spécial est adressé à nos membres d'honneur présents, à savoir Johanna Vonnez, Marlis Inderbitzin, Martin Jäger, Toni Siegenthaler, Fritz Stadler et Ernst Isler. Jean-Paul Bourdin et Andreas Nabholz se sont excusés.

La Présidente a le plaisir de relever la présence de Françoise Gianadda, Vice-présidente de la Conférence des autorités cantonales de l'état civil, et Gottfried Janz, représentant de l'OFEC. Se sont excusés Madame la Conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf, Markus Leopold, Chef de l'Office fédéral de la justice, Monique Jametti Greiner, Cheffe de la Division du droit privé, Mario Massa, Chef de l'OFEC, ainsi que Michel Perret et Mario Gervasoni, rédacteurs.

Un accueil particulier est réservé aux hôtes étrangers. Bojana Zadavec (Solovie), Vice-présidente de l'EVS, et Klaus Kaim, Vice-président de l'Association allemande, sont déjà présents alors que Klaus Holub, Président de l'Association bavaroise, Wolfgang Teschner, Vice-président de l'Association autrichienne, et G.R. de Groot (NL) nous rejoindrons en cours de journée.

Ensuite, la parole est donnée à Rachel Coutaz, Présidente du comité d'organisation, qui présente une nouvelle fois le programme et précise certains points.

Beatrice Rancetti évoque la suite des opérations. L'après-midi, à 14h., Michel Montini présentera un exposé sur le patriarcat enregistré en Suisse. Klaus Holub et G.R. de Groot nous feront part de leurs expériences à l'étranger dans ce domaine.

Le samedi, à 9h., Adrian Baumann, Président de la Conférence des autorités cantonales de la migration, traitera de la collaboration entre les autorités de l'état civil et les autorités migratoires. Puis Sabine Jenkins, Cheffe des affaires consulaires au DFAE, exposera la problématique de la collaboration avec les représentations suisses.

2. Affaires statutaires

L'assemblée a été régulièrement convoquée conformément à l'art. 12 al. 1 des statuts. La Présidente rappelle l'art. 4 des statuts selon lequel seuls les membres exerçant une activité dans le domaine de l'état civil ont le droit de vote, à savoir tous les membres d'une association cantonale ou régionale ainsi que les membres individuels de l'Association suisse. L'invitation et l'ordre du jour ont été adressés à tous ; en outre, ils ont été publiés sur notre site informatique.

La Présidente propose de modifier l'ordre du jour comme il suit : les points 4 et 5 sont inversés. Le point 4 devient alors « modification des statuts » et le point 5 devient « budget et cotisations 2009 ». Personne ne s'y oppose.

Au total, 100 détenteurs du droit de vote sont présents.

Antonia Amstutz Franzini (Nidwald) et Maurice Chardonnens (Broye, FR) sont élus scrutateurs.

Ordre du jour

1. *Procès verbal de l'assemblée générale 2007 à Zurich*
2. *Rapport d'activité 2007/2008 du comité*
3. *Comptes 2007*
4. *Modification des statuts*
5. *Budget et cotisations 2009*
6. *Elections*
7. *Honorariat*
8. *Divers*

1. *Procès verbal de l'assemblée générale 2007 à Zurich*

Le procès verbal de l'assemblée générale 2007 à Zurich est accepté avec remerciements à son auteur Reto Wassmer.

2. *Rapport d'activité 2007/2008 du comité*

La Présidente lit son rapport pour l'exercice 2007/2008. Il est accepté par applaudissement.

3. *Comptes 2007*

Avant d'ouvrir la discussion, la Présidente donne des explications sur le compte «actifs transitoires». La situation sera adaptée une fois ce compte soldé.

La parole n'est pas demandée. Les comptes sont adoptés à l'unanimité.

4. *Modification des statuts*

Nos statuts doivent être adaptés aux nouvelles conditions; c'est de la compétence de la présente assemblée.

La Présidente présente une nouvelle fois les points des statuts à modifier et précise que, si l'assemblée les accepte, l'édition de la Revue de l'état civil sera maintenue quand bien même, l'art. 3 al. 1 lit. e, les termes «notamment la Revue de l'état civil» seraient biffés.

Au cours de la discussion, Albert Conrad (Baden) propose d'augmenter la publicité et le sponsoring afin que les comptes de la Revue s'équilibrent.

Les modifications suivantes des statuts ont été acceptées à l'unanimité.

Art. 3 al. 1 lit e

«d'éditer et de soutenir des publications professionnelles ainsi que d'exploiter un site internet.»

Art. 15 al. 1

«Le comité se compose de **7 à 7 membres**. Les différentes régions du pays ainsi que les langues nationales doivent y être représentées. Seuls sont éligibles les membres qui en fonction **dans le domaine de l'état civil.**»

Art. 16 al. 2

«Le comité peut confier des tâches à des personnes externes.»

Art. 16 al. 3

Abrogé.

Art. 16 al. 4

«Le comité fixe le lieu, la date et la durée de l'assemblée générale. Il peut y inviter des personnes qui ne font pas partie de l'association et organiser à cette occasion une séance d'intérêt professionnel.»

Art. 16 al. 4 à 6

Deviennent 3, 4 et 5.

Art. 17 al. 3

«Le comité se réunit aussi souvent que le président ou la présidente le juge nécessaire ou lorsque 2 de ses membres en font la demande».

Art. 23 al. 1

«L'association tient une comptabilité. L'exercice correspond à l'année civile.» **Lit. a – d sont abrogées.**

Art. 25 al. 2

«Il vérifie, chaque année, les comptes de l'association et présente son rapport ainsi que ses propositions à l'assemblée»

Art. 28

«Les révisions partielles ont été adoptées lors des assemblées du 22 mai 2006 à Engelberg OW et du 6 juin 2008 à Sion VS. Elles sont incluses dans la présente nouvelle édition. Les statuts révisés entrent en vigueur immédiatement.»

5. Budget et cotisations 2009

Le budget 2009 est mis en discussion par la Présidente. Les cotisations demeurent à fr. 20.--

La discussion n'est pas demandée. Le budget est accepté à l'unanimité avec remerciements à la caissière Hedi Schweizer.

6. Elections

Avant de procéder à l'élection de la candidate tessinoise, la Présidente offre un cadeau à Erika Eggli qui, durant 10 ans, a fait partie du comité et a démissionné en 2007.

Ensuite, la Présidente donne la parole à Fermo Mocchi, Président de l'Association tessinoise. Il présente Doris Chiapparino, officier de l'état civil de Lugano, en tant que candidate de la Suisse italienne au siège vacant au sein du comité de l'Association suisse des officiers de l'état civil. Doris Chiapparino travaille depuis 2004 à l'office de l'état civil de Lugano et assume la fonction d'officier depuis le 09.01.2007. En plus de la langue italienne, elle parle aussi le français.

Doris Chiapparino est élue par acclamation.

7. Honorariat

Willy Zimmermann, membre du comité depuis de nombreuses années, a donné sa démission pour la présente assemblée. Il a été élu lors de l'assemblée d'Altdorf UR le 16.06.1995. Il était (et le restera jusqu'à fin 2008) responsable des imprimés. La Présidente propose de le nommer membre d'honneur, ce que l'assemblée accepte par acclamation.

8. Divers

- Beatrice Rancetti fait savoir que la l'assemblée de l'EVS aura lieu les 18 et 19 mai 2009 à Prograd (Slovaquie).
- Elle attire également l'attention sur le fait qu'en voyage d'étude aux Pays-Bas est prévu en avril/mai 2009. Des informations suivront.

- L'assemblée 2009 de notre association se tiendra les 8 et 9 mai 2009 à Locarno. Fermo Mocchi, Président de l'Association tessinoise, prend immédiatement la parole pour déclarer qu'il se met à la disposition du comité pour collaborer à l'organisation de cet événement.

La Présidente clôt l'assemblée générale à 12h.05.

Coire le 01 juillet 2008
Signé Gian Carlo Pescio